

Votre santé n'a pas de prix mais elle a un coût

Unimutuelles l'a bien compris, et vous propose désormais **Presta +**, une **surcomplémentaire** qui intervient en **plus des remboursements de votre contrat de complémentaire santé**, sur les frais de santé qui impactent votre budget.

En choisissant de souscrire une surcomplémentaire, vous optez pour la sérénité face à vos dépenses de santé : avec **Presta +**, Unimutuelles vous assure une couverture de haut niveau.

Pour en savoir plus, rencontrez nos conseillers

Ils vous accueillent du mardi au vendredi :
de 9h à 12h15 et de 13h45 à 18h30
et le samedi de 9h à 12h (sauf Saint Grégoire)

Montfort - sur - Meu

17 rue de Rennes - **02.99.09.39.09**

Saint - Méen - le - Grand

15 rue de Merdrignac - **02.99.09.57.36**

Vitré

7 rue Du Guesclin - **02.99.75.00.55**

La Guerche - de - Bretagne

5 place du 8 mai - **02.99.96.47.22**

Fougères

5 place Gambetta - **02.23.51.28.03**

Louvigné - du - Désert

8 place du Prieur - **02.99.98.16.51**

Saint - Grégoire

Espace Performance Alphas Bât. I - **02.23.25.35.70**

Presta +

est une garantie dite «surcomplémentaire» proposée par Unimutuelles. Elle s'ajoute au panel de garanties de complémentaire santé déjà existant :

Notre gamme complémentaire santé

Des garanties de base

Tout en répondant aux obligations des contrats responsables et solidaires, les garanties de base prévoient plus particulièrement la prise en charge des soins coûteux tels que l'hospitalisation, le dentaire, l'optique, le décès,

Des garanties économiques

Les garanties économiques sont idéales pour les dépenses de santé les plus courantes. Certaines garanties prévoient même la prise en charge de suppléments pour couvrir les frais d'optique, de prothèses dentaires, de chambre particulière en hospitalisation, ...et toujours avec un bon rapport qualité/prix.

Des garanties complètes

Les garanties complètes offrent une couverture santé de haut niveau, et prévoient d'importants remboursements sur les frais dentaires, optiques, hospitaliers, ... Mais également des prestations « médecines douces » et « prévention », des suppléments pour les prothèses et appareillages, ... Certaines garanties interviennent même sur les dépassements d'honoraires des praticiens.

Des garanties spécifiques

Unimutuelles a également élaboré des garanties pour répondre au mieux aux besoins spécifiques de ses adhérents, à un moment précis de leur vie, avec par exemple, des garanties particulièrement adaptées aux « jeunes », mais également des produits apportant une réponse aux besoins des personnes en invalidité.

Tous les contrats de complémentaire santé proposés par Unimutuelles comprennent la garantie « France Secours », qui permet à tous les adhérents de bénéficier d'un service assistance par téléphone (juridique, santé, assistance médicale,...), mais également de services complémentaires, sous réserve d'entente préalable, tels que garde d'enfant, aide ménagère, répétiteur scolaire, soins à l'étranger,...

Unimutuelles

Ma Mutuelle Santé, proche et vraie.

Presta +



Document non contractuel

www.unimutuelles.fr

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité enregistrée sous le n° 35M00379 et immatriculée au registre national des mutuelles sous le n°440 293 355



Une mutuelle se doit de s'adapter à vos besoins en matière de couverture santé. Si vous pensez que votre contrat de mutuelle ne couvre pas suffisamment vos dépenses de santé ou que vous souhaitez avoir une garantie de très haut niveau...

La surcomplémentaire **Presta +** est faite pour vous.....

Presta + est une garantie qui intervient en plus des prestations versées par les régimes obligatoires et complémentaires, sur les dépenses de santé pour lesquelles le montant à la charge de l'assuré peut être important (hospitalisation, dentaire, optique, appareillages, ...).



Conditions d'adhésion

- L'adhérent chef de famille doit être âgé de 16 ans minimum et avoir sa propre immatriculation à la Sécurité Sociale. Les ayants droit bénéficient de la même garantie
- L'adhésion au contrat est obligatoirement familiale, en référence à la carte mutualiste
- L'ouverture des droits est limitée au 65^{ème} anniversaire
- Le contrat prend effet au 1^{er} jour du mois qui suit la demande
- Délai de carence de 6 mois pour tous les soins
- Pas de questionnaire médical
- Pas de droit d'entrée, ni de frais de dossier
- Pas de sélection des risques, ni d'exclusion. En cas de changement de situation de l'adhérent, Unimutuelles lui proposera un contrat individuel, en relais du contrat existant, conformément à ses statuts

GARANTIES

Les prestations sont versées en complément de celles des régimes obligatoire et complémentaire, sans excéder les dépenses réelles.

Nature des garanties	Option 1	Option 2
HOSPITALISATION (cas général)* Participation 18 € sur soins coûteux Chambre particulière (30 jours) Frais d'accompagnant « adulte » Frais d'accompagnant « enfant » Maison des parents Frais d'hébergement d'un proche	Illimité 30 € / jour 25 € / jour 30 € / jour 30 € / jour 30 € / jour 25 € / jour	Illimité 43 € / jour 35 € / jour 40 € / jour 40 € / jour 35 € / jour
HOSPITALISATION SPECIALISEE* Forfait journalier Chambre particulière (30 jours) Hospitalisation à domicile (20 jours)	45 jours 25 € / jour 16 € / jour	60 jours 35 € / jour 18 € / jour
DENTAIRE* <i>Forfait global maxi utilisable sur les actes suivants :</i> • Prothèses dentaires acceptées et Inlay Core • Prothèses dentaires refusées et implants • Orthodontie • Parodontologie et résections apicales	400 € dont : 260 € maxi / an 100 € maxi / an 260 € maxi / an 100 € maxi / an	500 € dont : 320 € maxi / an 130 € maxi / an 320 € maxi / an 130 € maxi / an
OPTIQUE* Monture adulte ou enfant Verres adulte ou enfant Lentilles acceptées Lentilles refusées Chirurgie oculaire	140 €	180 €
MATERNITE* Supplément accompagnant Chambre particulière Fécondation in Vitro	100 €	135 €
PROTHESES et APPAREILLAGES* Prothèse auditive Prothèse capillaire Prothèse mammaire et soutiens-gorge adaptés Petits appareillages Grands appareillages	100 €	135 €
CURE THERMALE* Participation aux frais d'hébergement	90 €	150 €
MEDECINES DOUCES* Ostéopathe Etiopathe Acupuncteur Chiropracteur Mésothérapeute Homéopathe Somatopathe Pédicure-podologue Biokinergie	4 x 15 €	4 x 20 €
OSTEODENSITOMETRIE*	50 €	65 €
VACCIN ANTI GRIPPE*	Oui	Oui

(*) les prestations citées sont calculées par année civile et par bénéficiaire dans la limite des dépenses engagées.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Les remboursements effectués en vertu de cette garantie dite de 3^{ème} rang s'ajoutent à ceux du régime obligatoire (1^{er} rang) et de la complémentaire santé (2^{ème} rang), dans la limite des frais réels engagés par l'adhérent.
- Les participations forfaitaires et les franchises médicales prévues à l'article L.322-2 du Code de la Sécurité Sociale restent à la charge de l'adhérent.
- Conformément aux obligations des contrats responsables, Unimutuelles s'engage à prendre en charge l'ensemble des prestations de prévention considérées comme prioritaires au regard de certains objectifs de Santé Publique, ainsi que le ticket modérateur des consultations des médecins traitants (et leurs prescriptions), des frais d'analyses ou de laboratoire si le contrat de complémentaire santé qui intervient en 2^{ème} rang n'en prévoit pas la prise en charge. Plus généralement, le contrat garantit tous les actes inhérents au contrat responsable.
- L'adhérent s'engage à justifier d'une prise en charge par un Régime Obligatoire et un régime « complémentaire santé ». Il s'engage à produire tout justificatif de sa situation qui lui serait demandé par Unimutuelles.
- Les décomptes mutuelle et factures originales doivent être transmis à Unimutuelles sous peine de forclusion dans l'année qui suit la date de traitement des remboursements par le régime complémentaire.
- L'échéance du contrat est prévue au 31 décembre. L'adhésion se renouvelle chaque année, par tacite reconduction, à compter du 1^{er} janvier suivant la date d'adhésion. La demande de radiation doit parvenir à Unimutuelles au plus tard deux mois avant la date d'échéance.



Cotisations Mensuelles 2011

PERSONNES PROTEGEES	Option 1	Option 2
1 personne affiliée	13.50 €	15.90 €
2 personnes affiliées	27.00 €	31.80 €
3 personnes ou plus affiliées	40.50 €	47.70 €